

Sommet Mondial sur la Société de l'Information
The Coordinating Committee of Business Interlocutors
(CCBI)

Intersessional Meeting 16 July 2003

INTERVENTION
par Souheil Marine, Alcatel

**RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE DURABLE D'UNE
SOCIETE DE L'INFORMATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
LOCAL**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués.

J'ai le plaisir et l'honneur de vous suggérer **trois observations** visant à faciliter la réalisation d'un des objectifs importants – et à nos yeux central – du sommet qui est celui d'assurer **l'accès universel**, notamment celui des populations des pays en développement, grâce à des services et à des infrastructures de communication adaptés.

- Premièrement, il est nécessaire d'adopter une **stratégie d'investissement** dans les infrastructures basée sur la **pertinence de l'usage** en mettant à disposition des populations concernées des services de proximité associés à du contenu d'information à forte valeur ajoutée locale. Ces investissements nécessitent la mise en place de **plans de financement mixtes public/privé** identifiant pour chaque type d'investisseur les bénéfices et retours sur

investissement (ex : critères financiers pour les investisseurs privés, critères sociaux pour les investisseurs publics).

- Deuxièmement, il est indispensable d'adopter une approche équilibrée garantissant la cohérence entre, d'une part, le processus de libéralisation (ouverture à la concurrence) et d'autre part, le processus de privatisation (ouverture du capital de l'opérateur «historique») afin de permettre le **déploiement de l'accès universel dans un contexte concurrentiel**.
- Troisièmement, il s'agit de la mise en œuvre concrète de ce qui précède, la première priorité est de mener des **projets pilotes** visant à démontrer l'impact positif des Technologies de l'Information et de la Communication dans le processus de développement économique et social local. Ces projets pilotes doivent susciter par la suite l'engagement d'investisseurs publics et privés dans le financement de projets de plus grande envergure. L'encouragement de toutes les initiatives visant à **responsabiliser les acteurs locaux** dans la mise en œuvre de la société de l'information est primordial pour le succès de tels projets pilotes. Je citerai quelques exemples concrets comme :
 - Le soutien à l'**entrepreneuriat local**, notamment dans le domaine de la création de contenu local et de services de proximité,
 - La création de **fonds d'amorçage** pour assurer le soutien financier de ces entrepreneurs, notamment dans le cadre de projet pilotes,
 - La promotion de **partenariats pluri-compétences** (de l'infrastructure au contenu) entre acteurs nationaux et

internationaux, entre acteurs publics et privés comme la mise en place de pépinières d'entreprises pour favoriser le développement d'un tissu économique local

- Enfin, la mobilisation des **investissements privés de proximité** en allant jusqu'à favoriser l'engagement des communautés bénéficiaires elles-mêmes.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués. L'accès universel est **le problème central** de ce sommet. Sans l'accès, tout discours sur l'impact de l'avènement de la société de l'information relèverait de l'exercice d'anticipation voire, oserai-je dire hélas, dans le cas de beaucoup de pays, de la science fiction. Pour autant nous sommes convaincus que les actions qu'on vient de proposer et qui sont tirées de notre expérience concrète permettront de réaliser cet objectif.

Je conclus cette intervention en résumant mon message comme suit :

« L'accès universel **n'est pas à considérer comme un effort de charité** ! Il existe aujourd'hui plus de deux milliards de lignes téléphoniques dans le monde mais deux milliards de personnes n'ont jamais passé de coup de téléphone de leur vie sans parler de l'accès à l'Internet ! Ces exclus de l'accès universel, aussi pauvres soient-ils, seront certainement disposés à **payer**, s'ils en ont l'opportunité, les services fournis grâce aux TIC pour peu que ceux-ci contribuent à améliorer concrètement leur vie quotidienne. La mise en œuvre de l'accès universel est donc essentiellement une **opportunité de croissance** pour tous les acteurs du secteur des TIC d'une part et pour les populations bénéficiaires d'autre part, pour peu que le problème soit correctement posé et judicieusement résolu »

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués je vous remercie pour votre attention.

Contact :

Jean-Marie Blanchard, Directeur du Développement, Alcatel MAI

e.mail : jean-marie.jb.blanchard@alcatel.fr

Souheil Marine, Business Development Manager, Alcatel MAI

e-mail : souheil.marine@alcatel.fr